

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7210 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 7200 AFIN D'AJOUTER DANS LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS H-01 LA DISPOSITION PARTICULIÈRE DE PROJET INTÉGRÉ ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE MAXIMALE POUR LES GARAGES PRIVÉS ATTACHÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL DONT L'USAGE EST L'HABITATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ:

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7210

Lors d'une séance tenue le 14 juin 2022, le conseil municipal de Bois-des-Filion a adopté le Premier projet de règlement numéro 7210.

Ce projet de règlement numéro 7210 a pour objet d'amender le Règlement de zonage 7200 afin d'ajouter dans la grille des spécifications H-01 la disposition particulière de projet intégré et de modifier la superficie maximale pour les garages privés attachés au bâtiment principal dont l'usage est l'habitation.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7210, le 12 juillet 2022, à compter de 19 h 30 au Centre culturel situé au 485 boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau.

Le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Donné à Bois-des-Filion, ce 15 juin 2022,

Marie-Renée Houde, OMA

Greffière